

Présents : H DUDUSSY, G JOFFRE, J COULAUD, I FAURE, ML GOURBEAU, Y MASSOUBRE, JL NOYER, P. CHANDELLE, E. LEGAY, S. WAGNER, JL MALLET, C. DUPONT, R. CACAN

❖ **Introduction** : Marc VICTORION remercie tous les délégués présents à cette réunion de cette commission

❖ **Subventions 2010**

➤ **SMIVOS :**

- Le SMIVOS demande 120 000 euros pour 2010, demande calculée au plus juste, après étude du budget prévisionnel.
- L'objectif défendu par tous les membres de la commission est l'équité de traitement de tous les enfants du territoire.
- Pour information, le transport scolaire est financé au travers d'un budget annexe et n'ai pas à la charge du SMIVOS.
- A la demande du bureau, les maires concernés par le SMIVOS sont conviés à une réunion jeudi 25 février à 18h30 à la mairie de Vergt, avant le séminaire de présentation des prévisions pour 2010 et des années futures prévue à 19h30.

➤ **LOU BRICOULOUS :**

- J'ai assisté à l'assemblée générale de l'association vendredi 29 janvier 2010 et en voici les grandes lignes :
 - L'association sera dissoute pour début 2011 et la gestion du centre de loisirs sera reprise en direct par le pays vernois.
 - J'ai eu à faire face à une série de questions et d'interrogations de la part des parents et surtout du personnel : question à suivre, en particulier pour éviter des décalages importants de traitement entre Chalagnac et Saint Amand.
 - Il faudra également traiter des actions menées en plus par LOU BRICOULOUS, à savoir : atelier musique, cirque, ...
- La demande de subvention est une augmentation : passer de 42 000 à 45 000 euros

❖ **Budget 2010**

- Les simulations ont été réalisées par Jean-Paul VIROL avec les données fournies par les vices présidents
- Il faut rogner sur les dépenses de fonctionnement en particulier, mais aussi sur les investissements, faute de quoi une augmentation substantielle des impôts est à décider, ce qui n'est pas concevable

- **Aujourd'hui, la liste des travaux augmente tous les 3 mois au gré des conseils d'école, alors que les travaux se programment sur une année complète : cela revient à dire que mis à part des urgences en terme de sécurité ou liées à des ouvertures de classe, les demandes de nouveaux travaux se feront forcément en supprimant d'autres travaux prévus à la place, pour un montant équivalent et pour l'école considérée.**

❖ **CLSH Chalagnac :**

- **Les travaux ont été réceptionnés vendredi 28 janvier, avec quelques réserves :**
- **Le périscolaire est ouvert depuis lundi 8 février :**
 - **Cela a nécessité quelques modifications d'emploi du temps du personnel du pays vernois**
 - **J'ai rencontré la directrice à ce sujet vendredi 28 janvier, en particulier pour la sécurité des transferts d'enfants entre le centre et l'école. Pour rappel, l'aménagement du parcours à l'arrière des bâtiments ne sera possible qu'à la fin des travaux de la cantine. Durant ce laps de temps, les enfants circuleront sur le coté de la route.**
- **L'extra scolaire est ouvert depuis mercredi 10 février.**
 - **Nous avons eu un problème concernant les textes des programmes rédigés par les animatrices (Jean-Pierre a rédigé un courrier pour rappeler les obligations du personnel du pays vernois. Je propose de valider personnellement ces textes avant envoi aux parents et si le timing le permet de le soumettre à la commission.**
 - **Nous avons embauché une personne en CDD sur 2010 pour permettre l'ouverture du mois d'août en 2010 et un bilan de la fréquentation sera réalisé après le mois d'août**
 - **J'ai fait rédiger par la commission communication un texte d'une demie page pour diffusion dès maintenant pour commencer à prévenir les parents**
- **L'inauguration aura lieu en septembre, à la fin des travaux de la cantine, car les 2 projets ne font qu'un en terme de subvention.**

❖ **Cantine Chalagnac :**

- **Les sociétés retenues sont maintenant connues**
- **Une première réunion de travail s'est tenue mercredi 3 février 2010**
- **Les travaux débiteront le 15 février 2010, pour une réception prévue à ce jour le 31 août 2010**
- **Les repas des enfants auront lieu à la salle des fêtes de Chalagnac en mai et juin 2010**
- **Les réunions de chantier sont programmées chaque jeudi matin à 9h30 et j'ai invité la directrice de Chalagnac et un représentant des parents d'élève à la première du 11 février afin de répondre à une partie de ces questions liées à la sécurité des enfants.**

❖ **Personnels pays vernois :**

Commission éducation, culture, association et sport – réunion du 11 février 2010

- **Afin d'éviter une certaine dérive et surtout de réaliser des économies, le bureau a validé à ce que l'on suive chaque mois un état des remplacements, car le montant explose**
 - **Afin de clarifier les différentes responsabilités, le président a demandé l'organisation d'une réunion entre Monsieur l'inspecteur et le personnel du pays vernois qui travaille pour les écoles**
- ❖ **Repas dans les cantines du pays vernois :**
- **Premier bilan de la nouvelle organisation avec Intermarché :**
 - **Des difficultés de mise en place en particulier sur la qualité des produits (poissons avec arrête, ...)**
 - **Un bilan financier est en cours d'élaboration par Jean-Luc MAHY**
 - **Pour information : un courrier d'un parent concernant un manque de produits pour la fin du second service à Vergt : rectifié à ce jour et il ne faut ni exagérer ni dramatiser**
- ❖ **Intempéries :**
- **Des demandes émanent des parents quant à l'information sur la fermeture éventuelle des écoles pour cause d'intempéries en particulier.**
 - **Qui peut décider de fermer une école :**
 - **Le préfet**
 - **Le maire :**
- « Le maire dispose de pouvoirs propres qu'il peut -et doit si la nécessité s'en fait sentir- utiliser à l'occasion du fonctionnement du service de l'éducation. Tel est le cas pour :
- les pouvoirs de police municipale qui s'exercent, comme en tout lieu de la commune ouvert au public, dans les établissements scolaires. Le maire peut ainsi décider la fermeture des établissements scolaires si cette fermeture est seule de nature à assurer la sécurité des élèves et enseignants (CE, 10 mars 1995, *commune de Vesoul*, n°135563, pour la fermeture jugée illégale de tous les établissements de la ville le jour de la fête de la Saint-Catherine). De même, il peut, mais seulement pour des motifs d'ordre, de sécurité, de sûreté et de salubrité publiques, ordonner la fermeture des locaux scolaires, mais dans un cadre et des limites bien précises ; ces pouvoirs peuvent être exercés pour des raisons de sécurité et d'accès des véhicules de secours, mais non du fait de la fermeture des restaurants municipaux le jour d'une fête locale (CE, 10 mars 1995, *commune de Vesoul*, n° 135563) ;
 - les pouvoirs qu'il détient, en sa qualité de chef du personnel municipal, sur les personnels communaux en service dans les écoles, sont également limités : en application de l'article 2 du décret du 2 février 1987, le maître - directeur a autorité sur les personnels communaux en service dans l'école. Cette disposition, qui a pour but

d'assurer la bonne marche du service, n'est pas contraire à la loi du 26 janvier 1984 plaçant ces personnels sous l'autorité du maire (CE, 28 décembre 1992, commune de Romainville, n°86304). »

- Une demande pour mettre un message d'alerte sur le répondeur de l'école en cas est à étudier pour éviter aux parents de prendre des risques inutiles en se rendant à l'école alors que celle-ci est fermée.

❖ **Subventions pour les projets menés par les enseignants (questions abordées lors de conseils d'école) :**

- Le pays vernois a la compétence scolaire, et, à ce titre verse une subvention de 45 euros par enfants et par an à la coopérative scolaire.
- Libre choix est laissé aux conseils municipaux de financer ou pas ces projets

❖ **Questions diverses**

- **Non abordé en commission mais important : nous devons retirer pour des raisons de sécurité une gazinière de la cuisine de Lacropte : ce sera fait si cela est voté lors du prochain conseil communautaire, avec une uniformisation du fonctionnement de toutes les cantines, qui disposeront d'un matériel équivalent en quantité et qualité et respectueux de la sécurité.**
- **Fermeture/ouverture de classe :**
 - **Vergt primaire : fermeture d'une classe**
 - **Vergt maternelle : ouverture possible d'une classe, avec comme contrainte l'absence de salle de classe supplémentaire prévue en construction (information budgétaire de vendredi 12 février 2010 : construction programmée en 2011 et plus en 2010, comme je l'ai annoncé par erreur)**

❖ **Prochaine réunion de la commission mardi 16 mars 2010 à 18h30.**

Marc VICTORION

